



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 5 avril 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (11)**

M. TLEMSANI à M. WOJCIECHOWSKI, Maire
M THIERRY à M STEINER
Mme AUDIS à Mme PILI
M VUKOJEVIC à M BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M KIEFFER
M HELFENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mme SALAMANOWSKI à Mme BOISSENOT
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (2)

M. LANG (excusé)
Mme PIGEOT (non excusée)

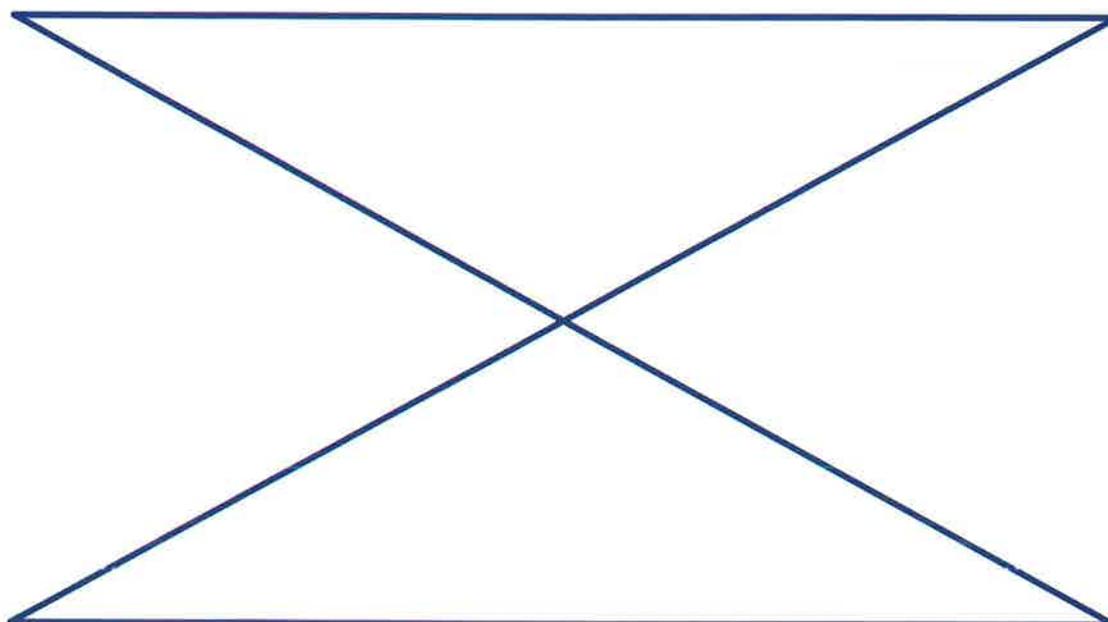
Observations :

- (1) M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le 1^{er} vote du point n°1 fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque à partir du départ de M. BREM et pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.
- (2) L'arrivée de : Mme AUDIS, M. THIERRY, Mme SALAMONOWSKI pendant l'interruption de séance (au cours du point n°2a – examen et vote du budget primitif ville)
- (3) Mlle HALBWACHS est arrivée avant le vote du chapitre 66 (fonctionnement-dépenses / point 2a – examen et vote du budget primitif ville) et a quitté la séance définitivement après le vote du chapitre 023 (fonctionnement – dépenses / point n°2a). Elle a donné pouvoir à M WITTMER.

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2017/28/0	Secrétariat du Conseil municipal	Communications.	M. le Maire	139 à 140
DCM2017/29/1	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2017.	M. KIEFFER, Adjoint	141 à 144
DCM2017/30/2		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2017 :	M. KIEFFER, Adjoint	a) 145 à 148
		a) ville		b) 149 à 152
		b) budget annexe de l'action culturelle		c) 153 à 155
		c) budget annexe Ardant du Picq		d) 156 à 158
		d) budget annexe du crématorium		e) 159 à 161
DCM2017/31/3	Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2017 – régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».	M. KIEFFER, Adjoint	162 à 165	
	Rapport de présentation – budget primitif de l'exercice 2017		166 à 176	
DCM2017/32/4		Octroi d'une subvention à l'amicale du personnel municipal pour l'année 2017 et signature d'une convention ville/amicale du personnel municipal.	Mme LAUER, Conseillère municipale	177 à 180
DCM2017/33/5	Plan handicap	Renouvellement des membres non fonctionnaires de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées.	M. BRETTNACHER, Conseiller municipal	181 à 182

	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2017/34/6	Foncier	Acquisition de parcelles sises au lotissement le Vermont.	M. STEINER Adjoint	183 à 185
DCM2017/35/7	Vie associative	Versement d'avances sur subventions au titre de l'exercice 2017.	M. STEINER Adjoint	186
DCM2017/36/8	Culturel	Versement d'une avance sur subvention 2017 à l'Harmonie de Saint-Avold.	Mme PISTER Adjointe	187
DCM2017/37/9	Jeunesse et sports	Versement d'avances aux associations « jeunesse et sports » au titre de l'exercice 2017. - subvention de fonctionnement - frais d'entretien des équipements sportifs	Mme AUDIS Adjointe	188 à 189
DCM2017/38/10	Jeunesse et sports	Participation financière de la commune aux frais d'occupation du gymnase Poncelet par l'association « Trampo-gym-acro La Naborienne » - saison 2015/2016 exercice 2017	Mme PILI Conseillère Municipale	190 à 191
DCM2017/39/11	Scolaire	Proposition d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de la compétence du service scolaire pour l'exercice 2017.	Mme STELMASZYK Adjointe	192 à 193
DCM2017/40/12	Direction générale	Indemnités des élus.	M. STEINER Adjoint	194 à 198
DCM2017/41/13		Modification des statuts de la Communauté de Communes Agglo de Saint-Avold Centre Mosellan.	M. le Maire	199 à 206
DCM2017/42/14		Transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.	M. le Maire	207 à 209
DCM2017/43/15	Environnement	Concours des maisons illuminées 2017. Bons d'achats offerts aux lauréats du concours.	Mme BOISSENOT Conseillère Municipale	210
DCM2017/44/16		Concours des jardins ouvriers 2017 Bons d'achats offerts aux lauréats du concours.	M. PELLEGRINI Conseiller municipal	211 à 212
DCM2017/45/17		Concours des maisons fleuries 2017. Bons d'achats offerts aux lauréats du concours.	Mme JOHO Conseillère Municipale	213 à 214
DCM2017/46/18		Forêt communale de Saint-Avold travaux sylvicoles 2017.	Mme STELMASZYK Adjointe	215
DCM2017/PS1/PS1	Foncier	Acquisition d'une emprise sise rue Maréchal Foch à l'arrière de l'ancien Intermarché en vue de la création d'un chemin piétonnier.	M. HAYDINGER Conseiller municipal	216 à 217
DCM2017/Q01/Q01	Direction générale	Question orale de Mme IMBAUT – réponse de M. le Maire.	M. le Maire	218 à 219
Page signatures				220



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (4)

René STEINER
Yahia FLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (11)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
M. THIERCY à M. STEINER
Mme AUDIS à Mme PILI
M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
Mme PIGROT

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 3^{ème} séance du Conseil municipal de l'année 2017, consacrée en grande partie au vote du budget.

Je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

QUESTIONS ORALES

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, je répondrai en fin de séance, à la question qui m'a été adressée par Mme IMBAUT, par e-mail, le 6 avril 2017.

POINT SUPPLEMENTAIRE

Vous avez trouvé sur vos tables un point foncier intitulé : acquisition d'une emprise sise rue Maréchal Foch à l'arrière de l'ancien INTERMARCHE, en vue de la création d'un chemin piéton, qui, si vous êtes d'accord, sera étudié en point supplémentaire, en fin de séance également.

PROCES-VERBAUX

Par courrier du 6 avril 2017, vous avez été destinataires des derniers procès-verbaux de l'année 2015 qui n'avaient pas encore été soumis à votre approbation, savoir :

- PV du 05/06/2015
- PV du 16/07/2015
- PV du 30/09/2015
- PV du 20/10/2015
- PV du 17/11/2015
- PV du 10/12/2015

Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ces procès-verbaux ?

Mme TIRONI JOUBERT informe que son groupe ne validera aucun de ces procès-verbaux, car il juge ces documents trop anciens.

Aucune autre remarque n'ayant été relevée, les procès-verbaux sont remis aux élus pour signature.

OBSERVATIONS DIVERSES

M. le Maire a suspendu la séance après la présentation et le vote des chapitres du point n°2a – Budget ville

A NOTER :

- (1) M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le 1^{er} vote du point n°1 fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque à partir du départ de M. BREM et pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.
- (2) Au redémarrage de la séance, M. le Maire reprend la séance à son début, soit à partir du point n°1.
- (3) L'arrivée de : Mme AUDIS, M. THIERCY, Mme SALAMONOWSKI pendant l'interruption de séance.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 26 avril 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahya TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTECHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELPENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
M. VUKOJEVIC à M. BRETTECHER
Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
M. HELPENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné
procuration**

à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
M. BREM
Mme IMBAUT
Mme TIRONI-JOUBERT
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote de ce point. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2017 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et foncières

Taxes	Bases 2016 (€)	Taux d'imposition 2016 (%)	Bases prévisionnelles 2017 (€)	Produits à taux constant (€) (bases 2017 x taux 2016)
Habitation	16 916 329	25,59%	17 094 000	4 374 355
Foncière bâti	34 119 696	6,68%	34 990 000	2 337 332
Foncière non bâti	194 092	81,26%	184 600	150 006
			Totaux	6 861 693

2) Allocations compensatrices

Au titre de la taxe :

- d'habitation 278 761€
- foncière bâti..... 9 055€
- foncière non bâti..... 6 600€
- professionnelle/CFE 16 015€

..... 310 431€

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

..... 1 354 774€

4) Garantie individuelle de ressources (GIR)

..... 2 576 556€

Suite aux décisions prises par le gouvernement de réduire fortement les dotations versées aux communes, pour la quatrième année consécutive, un effort considérable est demandé aux collectivités. Par ailleurs, Saint-Avold participe au Fonds national de péréquation des recettes fiscales (FPIC) depuis 2012.

Ci-dessous, les diminutions de recettes pour ces deux positions depuis 2012 :

a) Dotation globale de fonctionnement

Année	Recette perçue (€)	Diminution (n-1)	Perte par rapport à 2012
2012	1 745 280,00		
2013	1 739 964,00	- 5 316,00	-5 316,00
2014	1 540 049,00	-199 915,00	-205 231,00
2015	1 000 780,00	-539 269,00	-744 500,00
2016	435 005,00	-565 775,00	-1 310 275,00
2017	Estimation 152 000,00	-283 005,00	-1 593 280,00
Totaux	6 613 078,00	-1 593 280,00	3 858 602,00

b) Participation au FPIC

Année	Participation versée (€)
2012	113 639,00
2013	215 913,00
2014	366 104,00
2015	529 721,00
2016	830 046,00
2017	Estimation 510 000,00
Totaux	2 565 423,00

Ces prélèvements deviennent insoutenables pour la ville de Saint-Avold.

Aussi, pour permettre à la ville de continuer à mener une politique de proximité en direction des citoyens, des écoles, de la sécurité pour tous, je me vois obligé de vous proposer une augmentation de 3,50% du taux des taxes.

De ce fait les taux applicables en 2017 seront les suivants :

- taxe d'habitation..... 26,49%
- taxe foncière (bâti).....6,91%
- taxe foncière (non bâti)..... 84,10%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 7 101 852€.

----discussion----

M BREM déclare : *« sur tout ce qui a été dit, tout ce que vous venez de raconter, il y a quand même des choses à éclaircir. Depuis 3 années consécutives, vous et votre majorité, vous avez voté en permanence une augmentation des taux applicables aux 3 taxes, c'est-à-dire 19% environ en 3 ans. Toutes les communes de France ont été impactées par des baisses de dotations de l'Etat et un grand nombre ont su prendre des initiatives pour limiter les hausses des taux communaux, d'autres même n'ont pratiqué aucune hausse. La ville de Saint-Avold participe au Fonds national de péréquation depuis 2012. Monsieur le Maire, vous n'avez quand même pas oublié que cette mesure a été votée par le gouvernement de M. SARKOZY, que vous aviez soutenu à l'époque lorsque vous étiez député.*

Pour justifier ces hausses, vous accusez en permanence le gouvernement actuel, en contestant les baisses de dotations, mais cerise sur le gâteau, vous candidatez pour les législatives sous la bannière d'un candidat dont le programme est d'abaisser encore plus ces dotations pour les collectivités territoriales. En ce qui concerne notre commune, depuis l'application de cette baisse de dotation, aucune réflexion de fond n'a été menée dans notre collectivité. Certaines économies pouvaient être envisagées pour limiter la hausse des taxes et pour dégager des marges pour l'investissement. Le budget 2017 illustre parfaitement la situation catastrophique des finances de la ville. Dans de nombreux domaines, vous maintenez un train de vie hors normes : frais de bouches, fêtes et cérémonies, voiture avec chauffeur, plusieurs chauffeurs, campagne électorale oblige. L'investissement pour 2017 : une peau de chagrin dans le meilleur des cas et sur la dotation globale, 10% seront consacrés à l'investissement et 90% au fonctionnement. Pendant vos 3 mandats, votre seule ligne de conduite a été de faire en permanence du clientélisme pour assurer votre train de vie et favoriser certains de vos courtisans, cela avec de l'argent publique. Les 3 prochaines années ces taxes continueront à augmenter, c'est sûr, alors pour un professionnel de la politique, votre bilan est désastreux ».

M. le MAIRE réplique : *« nous mettons tout en œuvre pour que notre territoire soit actif et qu'il n'y ait pas de friche commerciale ; l'ensemble de mon équipe ne cesse de trouver des solutions en matière scolaire, périscolaire, sportive, associative et environnementale. Ma vocation n'est pas de satisfaire l'opposition mais de satisfaire les personnes qui nous ont élus, mon équipe et moi. ».*

Mme TIRONI JOUBERT rebondit sur les propos de M. BREM et ajoute : *« le bilan désastreux auquel M. BREM fait allusion, est aggravé par la dette de plus de 1 million d'euros que la municipalité doit à ENERGIS pour l'éclairage public, pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016. La faillite de Saint-Avoid a été différée grâce aux transferts de charges et compétences vers la Communauté d'agglo St-Avoid Synergie.*

Le groupe St-Avoid Avenir, sans rapport circonstancié de la chambre générale des comptes sur votre gestion depuis 2008, ne prendra pas part à un simulacre de débat budgétaire, une enquête judiciaire est en cours suite à des faits graves qui vous sont reprochés en matière de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds publics, de favoritisme et de factures de frais de bouches falsifiées. Nous nous réservons le droit de nous porter partie civile dans cette affaire, nous prenons nos responsabilités, aux élus de la majorité, ici présents, de prendre les leurs ».

Mme TIRONI JOUBERT et M. BREM quittent la salle de séance.

M. MALICK intervient et annonce : *« devant tous ces problèmes que nous rencontrons, devant ce budget avec lequel nous ne sommes pas d'accord avec vous, nous quittons le conseil municipal également ».*

Mme ODDO et M. MALICK quittent la salle.

La proposition du rapporteur est soumise au vote.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter que M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté la salle définitivement avant le vote et par conséquent n'ont pas participé au vote de ce point.

A l'issue de ce vote, M. KIEFFER passe au point suivant, 2a -budget ville. Juste après la présentation et votes des chapitres du budget ville (2a), M. le Maire ordonne une suspension de séance, afin de mettre au clair un détail important concernant le budget de l'action culturelle qui sera présenté juste après.

----suspension de séance---

A la reprise de la séance, M. le Maire donne la parole à Mme STELMASZYK qui explique, concernant le budget de l'action culturelle :

« En ce qui concerne le budget du centre culturel, on observe une différence entre 2016 et 2017 pour l'investissement.

En 2016, 80 000 € ont été budgétisés pour les travaux incendie-secours (alarmes).

En 2017, ce sont 44 900 € qui correspondent à 22 000 € pour le sol et 22 900 € pour la technique.

L'inscription budgétaire de 47 000 € correspond à priori à l'acquisition de fauteuils pour le cinéma et à une recette pour ces acquisitions, supérieures à la dépense (52 000 €°).

Donc on a 47 000 € de dépenses et 52 000 € de recettes.

Pourquoi plus de recettes que de dépenses ?

En fait, il faut cumuler les 22 000 € de sol avec l'acquisition des fauteuils. Le montant est supérieur mais financé à 80 %.

Compte tenu de ces différentes perturbations, M. le MAIRE souhaite reprendre la séance au début, soit à partir du point n°1 – fixation des taux des taxes directes locales pour 2017, et demande par conséquent à M. KIEFFER de redémarrer la présentation des points à partir du point n°1.

A l'issue de cette nouvelle présentation du point n°1, M. KIEFFER demande à l'assemblée s'il y a des questions ou observations.

Aucune question ou observation n'a été relevée, M. KIEFFER passe au vote.

Décision du Conseil municipal :

Soumise pour la 2^{ème} fois à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté la salle définitivement avant le vote et par conséquent n'ont pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 25 avril 2017

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yaha-TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017.**a) ville**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre et opération par opération, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget ainsi que du rapport de présentation.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2017 - ville -

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix				M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix				Adoptée à la majorité
014					Adoptée à la majorité
65					Adoptée à la majorité
66					Adoptée à la majorité
67					Adoptée à la majorité
023					Adoptée à la majorité
042					Adoptée à la majorité
Fonctionnement Recettes 013					Adoptée à la majorité
70					Adoptée à la majorité
73					Adoptée à la majorité
74					Adoptée à la majorité
75					Adoptée à la majorité
76					Adoptée à la majorité
77					Adoptée à la majorité
78					Adoptée à la majorité
Investissement Dépenses 20					Adoptée à la majorité
204					Adoptée à la majorité
21					Adoptée à la majorité
16					Adoptée à la majorité
27				Adoptée à la majorité	
Investissement Recettes 13				Adoptée à la majorité	

Mlle HALBWACHS est arrivée avant le vote du chapitre 66 (fonctionnement - dépenses) et a quitté la séance définitivement après le vote du chapitre 023 (fonctionnement - dépenses) - a donné pouvoir à M. WITTMER.

M. LANG (absent excusé)

Mme PIGEOT (absente non excusée)

M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT
Mme TIRONI JOUBERT
M. MALICK
Mme ODDO

ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote.

= 7

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
10					Adoptée à la majorité
165					Adoptée à la majorité
27					Adoptée à la majorité
024					Adoptée à la majorité
021					Adoptée à la majorité
040					Adoptée à la majorité

2) arrête, par conséquent, le budget primitif 2017, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 37 261 670,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	8 279 251,00	8 279 251,00
Fonctionnement	28 982 419,00	28 982 419,00
TOTAUX	37 261 670,00	37 261 670,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 7 101 852€
- une prévision d'emprunts nouveaux de 3 500 000€

3) autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR** (à noter 7 absents représentés par pouvoir, 6 absents non excusés et 1 absent excusé non représenté par pouvoir), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Page 13 - Chapitre 20 immobilisation incorporelles : 225 300,00 €

A la question de M. THIERCY de savoir quelles sont les dépenses comprises dans les immobilisations incorporelles, Mme BETTING répond qu'il s'agit des frais d'études, frais d'insertion etc...

Page 13 - Chapitre 204 subventions d'équipement versées : 317 000,00 €

M. THIERCY souhaite des éclaircissements sur ce chapitre.

Mme BETTING explique qu'au niveau des subventions (la ligne 20422) on passe de 80 000 € à 260 000 €, cette ligne comprend 100 000 € pour la Basilique et 150 000 € pour le rondpoint rue Altmayer dont la délibération a été approuvée par le conseil municipal en 2016.

Page 15 - Chapitre 13 subventions d'investissement : 101 500,00 €

M. THIERCY souhaite connaître la raison de la diminution de ce chapitre par rapport au budget précédent, soit une proposition nouvelle de 101 500,00 € contre 157 714,00 € sur le BP précédent.

Mme BETTING explique que l'année dernière il y avait une subvention qui restait pour la vidéo protection, cette année les 1 500,00 € (ligne 1321) représentent la participation de l'Etat sur les terminaux de verbalisations électroniques et les 100 000,00 € (ligne 1342) correspondent aux amendes.

M. le Maire en profite pour demander à M. THIERCY d'équiper de vidéo protection tous les secteurs qui le nécessitent afin de renforcer toujours plus et mieux la sécurité du territoire.

Pour conclure, M. KIEFFER précise que, sur la période de 2007 à 2016, le budget de la commune présente plus de 25% d'investissement avec un épurement de la dette de 25 millions à 13 millions aujourd'hui, sachant qu'il y a un autofinancement de 55 à 60 % des investissements des 64 millions d'euros du budget général. Il souligne l'effort de la ville qui juge considérable et ceci afin de maintenir une ville en bon état de fonctionnement.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 mai 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**b) Budget annexe de l'action culturelle**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER précise que le projet de budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2017 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget annexe 2017 de l'action culturelle :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote.	Adoptée à la majorité
65					Adoptée à la majorité
67					Adoptée à la majorité
023					Adoptée à la majorité
042					= 7 Adoptée à la majorité
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote.	Adoptée à la majorité
70					Adoptée à la majorité
74					Adoptée à la majorité
75					= 7 Adoptée à la majorité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote.	Adoptée à la majorité
27					= 7 Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) *****	Adoptée à la majorité
10				Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO	Adoptée à la majorité
021				ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote.	Adoptée à la majorité
040				= 7	Adoptée à la majorité

Après la suspension de séance ordonnée par M. le Maire au point n°1 précédent, il donne la parole à Mme STELMASZYK qui explique, concernant le budget de l'action culturelle :

« En ce qui concerne le budget du centre culturel, on observe une différence entre 2016 et 2017 pour l'investissement.

En 2016, 80 000 € ont été budgétisés pour les travaux incendie-secours (alarmes).

En 2017, ce sont 44 900 € qui correspondent à 22 000 € pour le sol et 22 900 € pour la technique.

L'inscription budgétaire de 47 000 € correspond a priori à l'acquisition de fauteuils pour le cinéma et à une recette pour ces acquisitions, supérieures à la dépense (52 000 €°).

Donc on a 47 000 € de dépenses et 52 000 € de recettes.

Pourquoi plus de recettes que de dépenses ?

En fait, il faut cumuler les 22 000 € de sol avec l'acquisition des fauteuils. Le montant est supérieur mais financé à 80 %.

2) arrête, par conséquent, le budget annexe de l'action culturelle 2017, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 436 650,65€ se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	207 279,65	207 279,65
Fonctionnement	1 229 371,00	1 229 371,00
TOTAUX	1 436 650,65	1 436 650,65

Etant précisé que son équilibre est assuré par une subvention du budget principal de 988 871€.

- 3) approuve le budget annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR**
(à noter 6 absents non excusés et 1 absent excusé)
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 mai 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**c) Budget annexe Ardant du Picq**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, Adjoint précise que le budget primitif du lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2017 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2017 – budget annexe Ardant du Picq :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) =26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) =26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
042				M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO	Adoptée à la majorité
043				ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
RECETTES FONCTIONNEMENT					
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) =26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
042				M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO	Adoptée à la majorité
043				ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) =26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
040				M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
RECETTE D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) =26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
040				M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

- 2) arrête, par conséquent, le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq 2017, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 2 822 315,56€ se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 442 719,28	1416 509,28
Fonctionnement	1 379 596,28	1 405 806,28
TOTAUX	2 822 315,56	2 822 315,56

Son équilibre est assuré par :

- Une subvention du budget principal de 28 196,00€
- Une avance du budget principal de 107 123,00€

- 3) approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR**
(à noter 7 absents représentés par pouvoir, 6 absents non excusés et 1 absent excusé non représenté par pouvoir),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 13 avril 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33**Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (14)Absent(s) ayant donné procurationà des membres présents (7)

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procurationà des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**d) Budget annexe du crématorium**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, Adjoint, précise que le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2017 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

----discussion----

Page 7 - Chapitre 67 charge exceptionnelles : 45 942,00 €

Mme SALAMONOWSKY souhaite connaître la raison qui explique la différence de près de 3 000,00 € entre le budget primitif précédent et la proposition nouvelle.

Mme BETTING explique que la somme de 45 942,00 € représente le résultat de l'exercice 2016, fin 2016 le crématorium avait un excédent de 45 942,00 € qui a été inscrit en recette et reversé en dépense au budget principal. La somme de 40 000 euros inscrite sur la ligne « autres frais divers » est équilibrée par le produit des crémations des 40 000 €.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal :

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget 2017 - budget annexe du crématorium :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

2) arrête, par conséquent, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 85 942€ se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	85 942,00	85 942,00
TOTAUX	85 942,00	85 942,00

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 40 000 €.

3) approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus ;

- 4) autorise M. le Maire, à la majorité de **26 voix POUR**
(à noter 7 absents représentés par pouvoir, 6 absents non représentés par pouvoir,
1 absent excusé),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits
nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements
internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 mai 2017

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Syvaln BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**e) Budget annexe du parking Saint-Nabor**

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, Adjoint, précise que le projet de budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2017 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

---discussion---

M. le MAIRE relève que certains élèves du lycée Poncelet chahutent dans l'ascenseur du parking, qui se bloque et se met en mode sécurité, lorsque d'autres, pas forcément du lycée Poncelet, occupent leur temps à vider les extincteurs du parking, 15 pour être précis, puis une fois rechargés, les vident à nouveau. Il informe cependant à ce propos qu'une piste réelle existe concernant les auteurs de ces actes qui seront jugés à la hauteur de leurs délits.

M. KIEFFER ajoute que l'utilisation de l'ascenseur est coûteuse en entretien et doit être réservée aux activités du parking.

Mme PISTER précise également que son usage est indispensable pour certains usagers.

M. le Maire souhaite qu'une solution en terme de surveillance et sécurité soit étudiée et mise en place comme par exemple un liftier qui se chargerait des entrées et sorties du parking et de l'utilisation de l'ascenseur. Selon lui, une telle surveillance pourrait se faire jusqu'à 23h00, ensuite l'ascenseur serait fermé jusqu'au lendemain matin.

Par ailleurs, M. THIERCY souhaite connaître la date à laquelle le contrat de maintenance des horodateurs se termine.

M. KIEFFER répond qu'il se termine en octobre.

A la question de M THIERCY de savoir combien d'horodateurs restent disponibles en cas de panne ou dégradation, M. KIEFFER répond qu'il y a environ 18 horodateurs en activité et précise que les deux restants ont été installés dans le parking de la poste.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal :

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2017 – budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
65					Adoptée à la majorité
66					Adoptée à la majorité
023					Adoptée à la majorité
042					Adoptée à la majorité
RECETTES D'EXPLOITATION					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
77					Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
16				M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) *****	Adoptée à la majorité
021				M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT) Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO	Adoptée à la majorité
040				ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

2) arrête, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires), le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2017 à la somme de 663 340,59€ se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	271 200,59	271 200,59
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
TOTAUX	663 340,59	663 340,59

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 343 140€.

- 3) approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) vote une subvention d'équilibre de 343 140€ à verser par le budget principal ;
- 5) autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR**

(à noter 7 absents représentés par pouvoir, 6 absents non représentés par pouvoir, 1 absent excusé),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 mai 2017
Le Maire, *[Signature]*

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERYC
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (12)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGOT
	Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI-JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

A noter également le départ anticipé de Mme SALAMONOWSKI juste avant le vote de la délibération (était présente pour le vote des différents chapitres du budget) – a donné procuration avant son arrivée et à son départ à Mme BOISSENOT)

3. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017-REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, Adjoint, précise que le projet de budget primitif de la régie du camping et du CIS Le Felsberg pour l'exercice 2017 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire de ce document. Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture qui lui est faite.

---discussion---

M. STEINER souhaite connaître l'avenir du Centre du Felsberg suite aux nouvelles compétences de la communauté de communes.

Selon M. le Maire l'important est que le tourisme reste une des compétences de la communauté de communes avec la perspective peut être pour le Centre international de séjour le Felsberg de devenir un pôle et de travailler avec le tourisme intercommunal.

M. KIEFFER informe cependant que le centre du Felsberg mérite tout de même une réflexion en terme budgétaire dans la mesure où sa gestion présente depuis plusieurs années un déficit d'exploitation qui se cumule, pour atteindre aujourd'hui 25 000 €. Il est important selon lui de rééquilibrer ce budget.

M. STEINER informe que ce budget présente un déficit depuis longtemps, même bien avant que la ville se charge de la gestion. Il souligne que les hébergements sur le site sont très prisés lorsque sur la plateforme de Carling il y a de grosses opérations qui amènent du personnel, ce qui a été moins régulier en 2016 entraînant forcément une baisse de la fréquentation.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal :

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2017 – budget primitif régie camping et centre international de séjour « le Felsberg » :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 24 voix			Mme JOHO a quitté momentanément la séance et n'a pas participé aux votes des chapitres 012 à 67. Le pouvoir de M. HELFENSTEIN à Mme JOHO est caduque pour ces votes. =2	Adoptée à la majorité
65					Adoptée à la majorité
66				M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 2+7	Adoptée à la majorité
67					Adoptée à la majorité
RECETTES					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité
77					Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
10				M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote du chapitre 10. =1	Adoptée à la majorité
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 25 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 1+7	Adoptée à la majorité
RECETTES					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 26 voix			M. LANG (absent excusé) ***** Mme PIGEOT (absente non excusée) ***** M. BREM pour lui et sa mandante Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT M. MALICK Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1, par conséquent ils étaient absents et non représentés par un pouvoir pendant le reste de la séance et n'ont donc participé à aucun vote. = 7	Adoptée à la majorité

- 2) arrête, en recettes et en dépenses le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2017 à la somme de 157 737,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	33 800,00	33 800,00
Exploitation	123 937,00	123 937,00
TOTAUX	157 737,00	157 737,00

Son équilibre est assuré par une subvention exceptionnelle de 25 000€.

- 3) approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) vote une subvention exceptionnelle de 25 000€ à verser par le budget principal ;
- 5) autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR**

(à noter : 7 absents représentés par pouvoir, 6 absents non représentés par pouvoir, 1 absent excusé),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 mai 2017



Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

SOMMAIRE

Le budget primitif de la Ville de Saint-Avold se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2017, dans chacun des budgets susvisés.

Notre collectivité devra maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics.

Néanmoins, suite aux décisions prises par le gouvernement de réduire fortement les dotations versées aux communes pour la quatrième année consécutive, un effort considérable est demandé aux communes. Par ailleurs, Saint-Avold participe au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales (FPIC) depuis 2012.

Les diminutions de recettes relatives à ces deux positions s'élèvent, pour la Ville de Saint-Avold :

- Pour la Dotation Globale de Fonctionnement à une perte de recettes de 3 858 602€ par rapport à 2012
- Pour le FPIC à une participation de la commune à hauteur de 2 565 423€ depuis 2012
- Soit un cumul de 6 424 025€.

Pour pallier à ce manque de recettes, une augmentation de 3,50% du taux des trois taxes est nécessaire.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Pages 2 à 4
	Dépenses de fonctionnement	Pages 4 à 6
Section d'investissement	Recettes d'investissement	Page 7
	Dépenses d'investissement	Page 8 à 9
BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG		Page 10

Le budget principal de la Ville de Saint-Avold s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	28 982 419,00€
Section d'investissement	8 279 251,00€
TOTAL	37 261 670,00€

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

	B.P. 2016 (€)	B.P. 2017 (€)	% par Rapport au BP 2016	% du BP 2017
Recettes de fonctionnement	29 231 302,00	28 982 419,00	- 0,85%	
013 Atténuations de charges	1 216 700,00	1 108 800,00	-8,86%	3,83%
70 Produits des services, domaine...	667 710,00	685 039,00	+2,60%	2,36%
73 Impôts et taxes	20 406 405,00	21 022 452,00	+3,02%	72,54%
74 Dotations et participations	2 845 839,00	2 383 581,00	-16,24%	8,22%
75 Autres produits de gestion courante	1 901 913,99	1 864 972,00	-1,94%	6,43%
76 Produits financiers	20,04	19,41	-3,14%	0%
77 Produits exceptionnels	26 324,00	26 324,00		0,09%
78 Reprises sur provisions	35 000,00	35 000,00		0,12%
042 opérations d'ordre entre sections	400,00	0		0%
002 résultats reportés (après affectation au résultat)	2 130 989,97	1 856 231,59	-12,89%	6,41%

Chapitre 013 : atténuations de charges

1 108 800,00€

Ces recettes sont liées aux mises à disposition de personnel à d'autres entités, aux participations de l'Etat aux emplois aidés, aux versements liés aux indemnités journalières prises en charge par l'assurance, etc...

La baisse des recettes de ce chapitre (-107 900€) est due principalement aux départs en retraites d'agents mis à disposition d'ENERGIS.

Chapitre 70 : Produits des services, domaine..

685 039,00€

Ce chapitre est en hausse de 17 329€, soit + 2,60%, résultant :

- D'une hausse constatée dans certains articles tels que :
 - Les redevances des services à caractère culturel (conservatoire) : 128 108€
 - Les redevances des services périscolaires et d'enseignement : 275 000€
- D'une baisse dans certains autres articles tels que :
 - Les coupes de bois 35 000€
 - Les concessions dans les cimetières 25 089€
 - Les locations diverses 166 099€

Chapitre 73 : Impôts et taxes**21 022 452,00€**

Ce chapitre augmente de 616 047€ par rapport à 2016 (+3,02%).

Il comprend :

- Les taxes foncières de d'habitation 7 101 852,00€
C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. La prévision tient compte des bases communiquées par les services de l'Etat ainsi que d'une augmentation de 3,5% des taux par rapport à 2016.
- L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité 10 531 144,00€
(Suite au passage en fiscalité unique et au transfert du stade nautique à l'intercommunalité en 2012)
Elle a été révisée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.
- Le F.N.G.I.R. 2 576 556,00€
(Identique à 2016)
- Les droits de stationnement 183 500,00€
(En légère baisse)
- Les autres positions restent identiques
 - o Taxes sur les pylônes électriques 130 000,00€
 - o Taxe sur la consommation finale d'électricité 300 000,00€
 - o Taxes locales sur la publicité extérieure 11 200,00€
 - o Taxes additionnelles aux droits de mutations 150 000,00€

Chapitre 74 : Dotations et participations**2 383 581,00€**

Ce chapitre diminue de 462 258€ (-16,24% par rapport à 2016).

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La Dotation forfaitaire : estimée à 152 000,00€
(en diminution de 298 000€ par rapport au BP 2016)
- La dotation de solidarité urbaine : estimée à 135 301,00€
(identique à 2016)
- Le FCTVA (sur les dépenses d'entretien 2016) 25 000,00€
(pour le première fois en 2017)
- La participation de l'Etat pour les emplois avenir 22 200,00€
(en forte baisse : - 189 000€-identique à celles des dépenses y relatives)
- Autres organismes 118 273,00€
(aides de l'Etat au titre du périscolaire, pour le recensement de la population, dotations pour titres sécurisés-passeports- participation aux frais électoraux, etc...)
- La Dotation de Compensation de la réforme de taxe professionnelle 1 354 774,00€
(identique à 2016)

- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes 310 431,00€
(en diminution de 45 892€)
- Les autres positions restent sensiblement identiques à 2016

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 1 864 972,00€

Ce chapitre diminue de 36 941€, principalement à cause d'une diminution de loyers (suite à la vente de bâtiment)

La principale recette provient de l'excédent reversé par la régie ENERGIS (1 600 000€), identique à 2016.

Dans les produits divers de gestion figure l'excédent reversé par le budget annexe crématorium, à hauteur de 45 942€.

Chapitre 77 : produits exceptionnels 26 324,00€
(identique à 2016) : prévision de recettes au titre des indemnisations de sinistres

2) Dépenses de fonctionnement

	B.P. 2016 (€)	B.P. 2017 (€)	% par Rapport au BP 2016	% du BP 2017
Dépenses de fonctionnement	29 231 302,00	28 982 419,00	-0,85%	
011 Charges à caractère général	7 226 809,74	7 540 048,74	+ 4,33%	26,02%
012 Charges de personnel	13 558 500,00	13 518 300,00	- 0,30%	46,64%
014 Atténuations de produits	755 000,00	560 000,00	-25,83%	1,93%
65 Autres charges de gestion courante	4 772 636,26	4 396 314,26	-7,89%	15,17%
66 Charges financières	582 000,00	542 000,00	-6,87%	1,87%
67 Charges exceptionnelles	82 356,00	107 156,00	+30,11%	0,37%
023 Virement à la section d'investissement	1 560 000,00	1 620 000,00	+3,85%	5,59%
042 Opér. d'ordre de transfert entre sections	694 000,00	698 600,00	+0,66%	2,41%

Chapitre 011 : Charges à caractère général 7 540 048,74€

La hausse de 313 239€ s'explique principalement par l'article 615232 sur lequel sont imputées les factures à régler à ENERGIS conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016:

657 200,00€

Les principales positions qui ont subi une hausse par rapport à 2016 :

- La fourniture de petit équipement 210 610,00€
- L'entretien de terrains (espaces verts, cimetières, stades...) 180 000,00€
- L'entretien des voiries 288 150,00€
- L'entretien du matériel roulant 62 904,00€
- Les autres frais divers 200 000,00€

- Les honoraires 139 312,00€
- Les transports collectifs d'élèves 352 000,00€

Les principales positions qui ont subi une baisse par rapport à 2016

- L'alimentation (- repas servis au restaurant Lemire) 86 450,00€
- Fournitures de voirie 266 000,00€
- Contrats de prestations de service (marchés nettoyage voirie, repas restaurant Lemire, entretien des espaces verts) 979 840,00€
- Bâtiments publics (ne figureront sur cette ligne plus que les travaux faits par entreprise, pour ceux directement effectués par les services municipaux, Le coût des fournitures a été augmenté –voir ci-dessus-) 214 499,74€

Les autres positions de ce chapitre restent sensiblement identiques à 2016.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés 13 518 300,00€

Ce chapitre affiche une baisse de 40 200€ par rapport au budget primitif 2016. Cependant la baisse (par rapport au réalisé 2016) est bien plus importante puisque le budget 2016 avait été complété par une décision modificative de 200 000€.

Le BP 2017 intègre :

- Le départ en retraites de plusieurs agents (non remplacés)
- La diminution du nombre des contrats avenir
- Les effets de la hausse du point d'indice décidée par l'Etat de 0,6% en juillet 2016 qui aura donc un effet année pleine en 2017 et une hausse de 0,6% du point d'indice au 1^{er} février 2017
- Le protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) prévu jusqu'en 2020, qui transfère des primes en point d'indice et qui conduit à des hausses de cotisations sociales
- Le Glissement Vieillesse Technicité qui se traduit par les avancements d'échelons et de grades

Chapitre 014 : Atténuations de produits 560 000,00€

Une forte diminution de ce chapitre (-170 000€) est liée à la participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 510 000,00€
Cette diminution est liée à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Naborien et celle du Centre Mosellan. Ce chiffre a été estimé lors de l'étude relative à cette fusion par un cabinet de conseils.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante **4 396 314,26€**

Ce chapitre est en diminution de 376 322€, notamment dûe :

- A une baisse de la subvention au budget centre culturel 988 871,00€
(grâce à l'obtention d'une subvention pour les travaux dans la salle cinéma)
- A une baisse de la subvention au budget annexe du parking St-Nabor 343 140,00€
(tient compte d'une recette prévisionnelle de 25 000€ de redevances de stationnement)
- Au transfert de la compétence Tourisme à l'intercommunalité et à la prise en charge de la subvention à l'office de Tourisme par cette entité
- Au transfert des eaux pluviales dans la compétence assainissement (conformément à la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 13 juillet 2016)

Les autres positions restent sensiblement identiques à 2016 :

- Participation au service d'incendie 797 998,26€
- Subventions aux associations 1 239 015,00€
- Indemnités aux élus(et dépenses y relatives) 246 900,00€

La subvention au CCAS est en augmentation et se chiffre à 593 400,00€

Chapitre 66 : Charges financières **542 000,00€**

Les frais financiers diminuent de 6,87% en raison du niveau bas des taux d'intérêt.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles **107 156,00€**

Dans ce chapitre figurent :

- une prévision pour annulation de titres (le cas échéant) 38 950,00€
- une subvention exceptionnelle pour le budget du camping 25 000,00€
(qui correspond au déficit cumulé depuis plusieurs exercices)
- une subvention au budget Ardant du Picq 28 196,00€

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement **1 620 000,00€**

Ce chapitre, qui participe à l'équilibre de la section d'investissement, subit une hausse de 60 000€.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section **698 600,00€**

Les dotations aux amortissements constituent une recette d'investissement.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT**3) Recettes d'investissement**

	B.P. 2016 (€)	B.P. 2017 (€)	% par Rapport au BP 2016	% du BP 2017
Recettes d'investissement	7 280 197,00	8 279 251,00	+13,72%	
13 Subventions d'investissement	157 714,00	101 500,00	-35,64%	1,23%
16 emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	3 500 000,00	+40,00%	42,27%
10 Dotations, fonds divers	754 090,00	613 074,00	-18,70%	7,40%
1068 Excédents de fonctionnement cap.	1 062 770,57	738 613,83	-30,50%	8,92%
165 dépôts et cautionnements reçus	1 525,40	1 525,00		0,02%
27 autres participations financières	1 600,00	1 600,30		0,02%
024 produits cessions d'immobilisations	97 850,00	300 000,00	+206,59%	3,62%
021 virement de la section de fonctionn.	1 560 000,00	1 620 000,00	+3,85%	19,57%
040 opér. d'ordre transfert entre sections	694 000,00	698 600,00	+0,66%	8,44%
001 solde positif reporté	450 647,03	704 337,87	-43,71%	8,51%

Chapitre 13 : subventions d'investissement**101 500,00€**

Il s'agit du produit des amendes de police estimé à 100 000€

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**3 500 000,00€**

Le recours à l'emprunt est en augmentation par rapport à 2016. C'est la conséquence de l'augmentation du programme d'investissement.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers**613 074,00€**

Ce chapitre contient :

- Une prévision pour le FCTVA (en diminution par rapport à 2016) 449 000,00€
- Une prévision pour la taxe d'aménagement 134 074,00€

Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations**300 000,00€**

Toutes ces cessions ont été acceptées au cours de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal

(les chapitres 021 et 040 correspondent aux chapitres 023 et 042 en dépenses de fonctionnement (voir plus haut))

4) Dépenses d'investissement

	B.P. 2016 (€)	B.P. 2017 (€)	% par Rapport au BP 2016	% du BP 2017
Dépenses d'investissement	7 280 197,00	8 279 251,00	+13,72%	
20 Immobilisations incorporelles	192 100,00	225 300,00	+17,28%	
204 Subventions d'équipement versées	146 000,00	317 000,00	+117,12%	
21 Immobilisations corporelles	3 925 516,00	4 666 451,00	+18,87%	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 391 749,40	1 510 425,30	+8,52%	
27 autres immobilisations financières	111 014,00	117 123,00	+5,50%	
040 opér. d'ordre transfert entre sections	400,00			
Sous-total BP	5 766 779,40	6 836 299,30	+18,55%	
<i>Reports</i>	<i>1 513 417,60</i>	<i>1 442 951,70</i>	<i>-5,34%</i>	

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**225 300,00€**

Figurent à ce chapitre une prévision pour :

- Des frais d'études 30 000,00€
- Des frais d'insertion (pour les marchés publics d'investissement) 10 000,00€
- L'acquisition de logiciels (pour divers services) 185 300,00€

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées**317 000,00€**

Contient notamment des prévisions pour :

- Une participation à la paroisse protestante (votée par le Conseil) 25 000,00€
- Des subventions d'équipements aux associations 34 300,00€
- Une participation pour les travaux à la Basilique (votée) 100 000,00€
- Une participation aux travaux du giratoire rue Altmayer 150 000,00€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**4 666 451,00€**

Ce chapitre est plus spécialement lié aux acquisitions et travaux d'investissement.

Il prévoit des crédits destinés :

- Aux travaux dans les bâtiments et plus particulièrement
 - 1^{ère} tranche de travaux au nouveau commissariat 600 000,00€
 - Sécurité/handicap/attentat 380 000,00€
 - Projet de cuisine Restaurant scolaire Lemire 200 000,00€
 - Remplacement de châssis au gymnase du Wenheck 90 000,00€
 - Divers travaux de grosses réparations dans les bâtiments communaux
Travaux de conformité, etc... environ 300 000,00€
- Aux travaux liés à la voirie environ 800 000,00€

Et notamment les grosses réparations :

- Rue Altmayer
- Rue du 27 Novembre
- Avenue de l'étang
- Boulevard de Lorraine, rue de la piscine, etc...

- Ainsi que l'accompagnement de travaux ENERGIS (et notamment l'éclairage public) pour un montant d'environ 300 000,00€
- Prévisions de crédits pour l'acquisition éventuelle de biens immobiliers 363 000,00€
- Aménagements d'espaces verts, plantations d'arbres 120 000,00€
- Acquisition de matériel et outillages techniques 435 010,00€
(dont l'extension de la vidéo protection, l'acquisition d'un tracteur et d'une faucheuse, etc...)
- Acquisition de matériel de transport 77 000,00€
- Acquisition de matériel de bureau et informatique 215 500,00€
(renouvellement de postes informatiques et divers périphériques, Installations de bornes WIFI en Ville)

(il y a lieu de préciser ici que le lancement des dépenses d'équipement susvisées est lié en grande partie à l'obtention du prêt budgété en recettes)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 1 510 425,30€

Correspond au remboursement du capital de la dette

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 117 123,00€

Y figure une avance au budget annexe Ardant du Picq à hauteur de 107 123€

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 442 951,70€ et comprennent des travaux mais également un montant de 697 200€ pour l'acquisition du nouveau commissariat.

LES BUDGETS ANNEXES1) ACTION CULTURELLE

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 229 371,00	1 229 371,00
Investissement	207 279,65	207 279,65
TOTAL	1 436 650,65	1 436 650,65

2) LOTISSEMENT ARDANT DU PICQ

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 379 596,28	1 405 806,28
Investissement	1 442 719,28	1 416 509,28
TOTAL	2 822 315,56	2 822 315,56

3) CREMATORIUM

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	85 942,00	85 942,00
Investissement	0	0
TOTAL	85 942,00	85 942,00

4) PARKING SAINT-NABOR

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
Investissement	271 200,59	271 200,59
TOTAL	663 340,59	663 340,59

**REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
LE FELSBERG**

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	123 937,00	123 937,00
Investissement	33 800,00	33 800,00
TOTAL	157 737,00	157 737,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (17)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (10)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (16)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (9)

Mme BOISSENOT
 Mme SALAMONOWSKI
 M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.
 A noter également que Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Le pouvoir de Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT est caduc pour ce point.

4. OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2017 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Exposé de Mme LAUER, Conseillère municipale, rapporteur.

Le budget primitif de l'exercice 2017 prévoit, au titre de la subvention à l'Amicale du personnel municipal, les crédits suivants :

Budget principal, chapitre 65/5203-6574 : 207 720,00 €

L'Amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution de cette subvention qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités

Après avis favorable de la Commission des Finances, il vous est proposé d'attribuer à l'Amicale du personnel municipal la subvention de 207 720,00 € inscrite au budget 2017.

Il est précisé que le solde restant à verser s'élève à 103 860,00 €, l'Amicale ayant déjà bénéficié d'une avance de 103 860,00 € par délibération du Conseil municipal du 6 février 2017, point 14.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel prévoyant, notamment :

- pour l'Amicale, en contrepartie de la subvention, l'organisation d'évènements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la Ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'Amicale.

et à autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 avril 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2017,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances, prêts au personnel et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 720,00 € pour l'année 2017.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire :
Conseiller Départemental de Moselle

Le Président de l'Amicale :

A. WOJCIECHOWSKI

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (17)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (5)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marlyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (16)**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY
 M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

A noter également que M. THIERCY a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

5. RENOUELEMENT DES MEMBRES NON FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Exposé de M. BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2007, point n°4, relative à la création de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées, reconduite par délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008, point n°4, suite aux élections municipales du 9 mars 2008 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 avril 2011, point n°12, où il convenait d'en renouveler les membres non fonctionnaires élus pour trois ans ;

Vu la délibération du 8 avril 2014, point n°5, où il convenait d'en renouveler les membres, à la suite des élections municipales du 23 mars 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les membres non fonctionnaires de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées, élus pour trois ans, conformément au titre VI article 34 du décret ministériel n°95-260 du 8 mars 1995, la liste des membres non fonctionnaires de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées est constituée pour trois ans de la façon suivante, savoir :

- M. Christian THIERCY, adjoint au maire ;
- M. Yahia TLEMSANI, adjoint au maire ;
- M. André KIKULSKI, ancien conseiller municipal de Saint-Avold ;
- M. Fernand KOENIG, Espace architecture ;
- M. Joseph MULLER, représentant l'association des paralysés de France - Centre Moselle ;

- M. Martial MELCHIOR, représentant les personnes handicapées de la ville ;
- Mme Anne-Marie MIRGAINE LACAVA de l'association des auxiliaires des aveugles de la Moselle ;
- Mme Fabienne VAN RUYMBEKE de l'association des paralysés de France ;
- Mme Audrey BOULAI, directrice de la Maison du 3^{ème} âge de Saint-Avold.

Il convient de rappeler que Mme Hélène WUNDRACK, adjointe au Chef de la police municipale, et M. Alain PAREDES, Responsable technique, restent titulaires de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

6. ACQUISITION DE PARCELLES SISES AU LOTISSEMENT DU VERTMONT.

Exposé de M. STEINER Adjoint, en remplacement de Mme SALAMONOWSKI, conseillère municipale, absente ayant donné procuration.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement dénommé « LE VERTMONT » la Sarl JCD CONSEIL, représentée par Mme Claude DAVID et ayant son siège social 37 rue des Américains, a créé la voirie sur un chemin rural existant.

Or, l'arpentage de celle-ci a révélé des limites modifiées d'où la requête de la société en question, d'acquérir certaines parcelles et d'en céder d'autres à la commune.

Cependant, l'aliénation d'un chemin rural par la voie de l'échange n'est pas autorisée.

C'est pourquoi il avait été convenu, par délibération du 20 février 2013, point n°10, que la commune céderait à la SARL JCD CONSEIL, les parcelles nécessaires à cette opération, au prix estimé par le service des Domaines à 9000€, et qu'après réalisation des travaux définitifs, la Ville reprendrait, dans la nouvelle voirie, les parcelles suivantes :

Ban de Saint-Avold
 Section 31 n° 313/41 – 0a 80ca
 Section 31 n° 324/37 – 1a01ca
 Section 31 n° 325/37 – 0a 74ca

Celles-ci seraient acquises à titre gracieux, à l'exception de la parcelle cadastrée section 31 n°312/41 – 1a96ca, destinée à désenclaver les terrains situés entre le lotissement « le VERTMONT » et la voie de contournement. Elle serait rachetée par la commune au prix de 9 000 € également fixé par France domaine.

La réception des travaux ayant été prononcée le 18 novembre 2015, la SARL JCD CONSEIL, a donc sollicité le transfert dans le domaine public communal des parcelles visées ci-dessus.

De ce fait, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) d'acquérir, pour le compte de la commune, à l'euro symbolique et de classer dans le domaine public communal, les parcelles cadastrées section 31 n° 313/41, 324/37 et 325/37 ;
- b) d'acquérir, pour le compte de la commune, au prix de 9000€ et de classer dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée section 31 n° 312/41 ;
- c) de charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de lui donner tout pouvoir pour signer l'acte notarié à intervenir par devant l'un des deux notaires en résidence à Saint-Avold, aux frais de la commune ;
- d) de prévoir l'inscription des crédits nécessaires pour l'entretien et la gestion de la nouvelle voirie dans le cadre de l'enveloppe global des crédits d'entretien de la voirie communale, dans la mesure où le chemin rural est devenu la rue du Vermont ;
- e) de préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au chapitre 21/822 2112.
- f) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



Département :
MOSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

par le centre des impôts foncier suivant :
FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74
cdf.forbach@dgifp.finances.gouv.fr

Section : 31
Feuille : 000 31 01

PLAN DE SITUATION

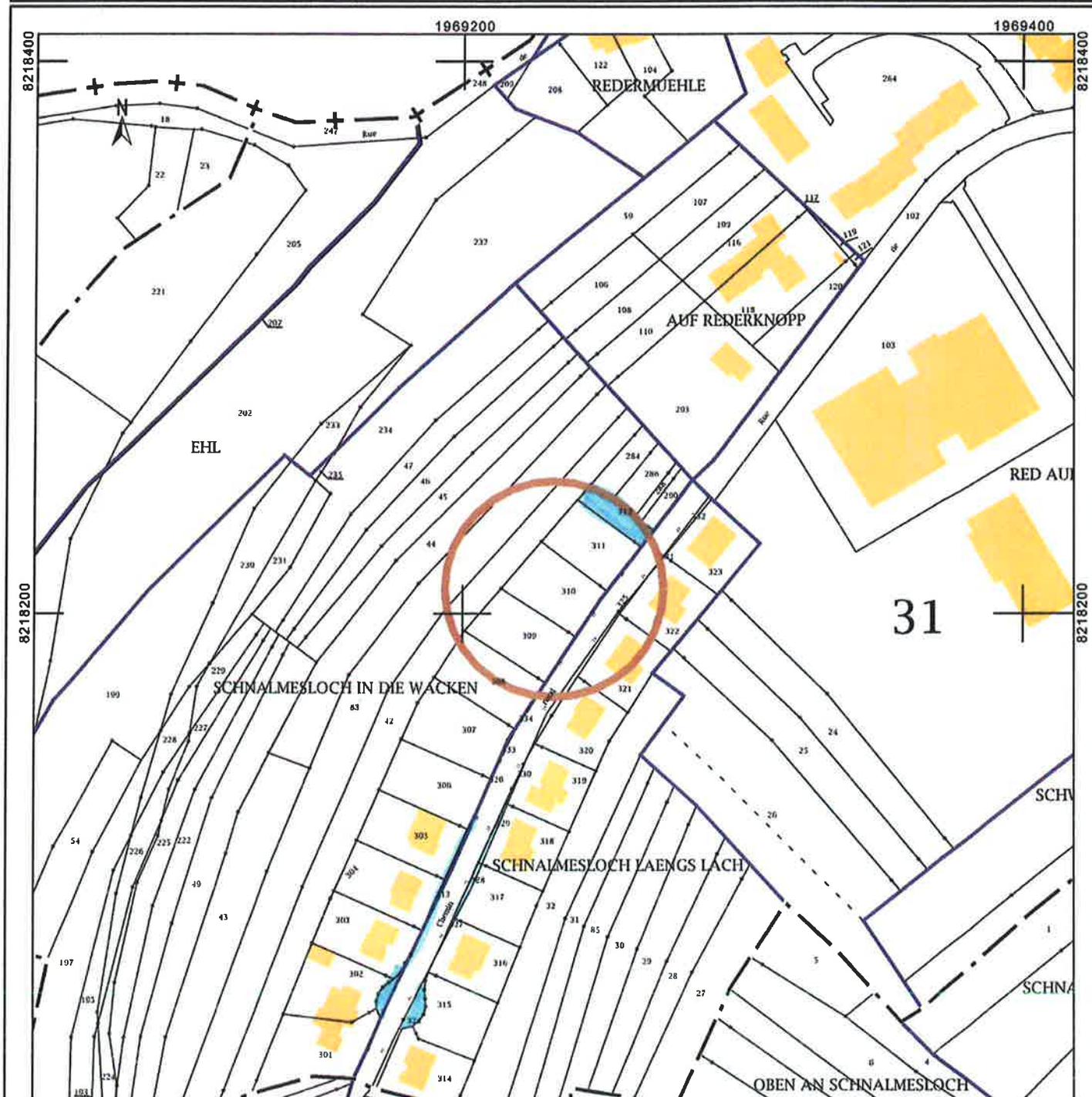
Cet extrait de plan vous est déllvré par :

cadastre.gouv.fr

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/04/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (17)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (10)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphaël WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (16)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (9)**

M. BRETTNACHER
 M. VUKOJEVIC
 M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.
 A noter que M. BRETTNACHER a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce Point. Par conséquent, le pouvoir de M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER est caduc pour ce point.

7. VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Sur la base de la Circulaire n°24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions aux associations déclinées ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT SUBVENTION 2016	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017
Maison des Jeunes et de la Culture	65/332-6574	103 000,00 €	51 500,00 €
Comité Inter-associations Jeanne d'Arc	65/334-6574	8 000,00 €	4 000,00 €
Comité Inter-associations Carrière/ Wenheck	65/334-6574	8 000,00 €	4 000,00 €
Comité Inter-associations Huchet	65/334-6574	12 000,00 €	4 000,00 €

Les avances seront déduites, courant 2017, des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 24 avril 2017
 Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle HELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme HELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

8. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2017 A L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

A l'instar des années précédentes, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subventions à l'Harmonie de Saint-Avold.

Après avis favorable de la commission de la culture, il vous est ainsi demandé d'accepter dès à présent pour 2017, le versement d'une avance de 50 % de la subvention obtenue en 2016, soit 43 000 € x 50 % = 21 500 €.

Il sera bien entendu tenu compte de cette avance lors de l'attribution de la subvention pour 2017.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017 sur le compte 65/3112 - 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration****à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration**à des membres présents (7)**

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI-JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

9. VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS « JEUNESSE et SPORTS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 :

- subvention de fonctionnement
- frais d'entretien des équipements sportifs.

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur en remplacement de Mme PILI.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à la Circulaire n°3300 SG du 15 janvier 1988 relative aux attributions de subventions et aux orientations de la Charte de la Vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances de subventions peuvent être consenties aux associations sportives ayant fait une demande écrite, avant le 31 mars, dans la limite de 50% maximum du montant versé l'année précédente.

Considérant la diminution des dotations globales de l'Etat, difficile à supporter pour les collectivités et notamment les communes, il est proposé d'accorder un versement d'avance à hauteur de 30%.

Pris l'avis favorable de la commission de la jeunesse et des sports et de la commission des Finances ;

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, l'adjointe déléguée ou la conseillère déléguée à la jeunesse et aux sports à signer les conventions à intervenir et le versement d'avances aux associations sportives, à hauteur de 30 % du montant affecté en 2016, selon les tableaux ci-après :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - AVANCES 2017			
IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2016*	MONTANT DE L'AVANCE 2017
65/401-6574	CERCLE NAUTIQUE	2 385 €	715 €
	JUDO CLUB et D.A.	4 485 €	1 345 €
	CERCLE TENNIS DE TABLE	2 105 €	631 €
	ETOILE NABORIENNE	7 950 €	2 385 €
	ECOLE D'EQUITATION	2 885 €	865 €
	UNION CYCLISTE B.H.	5 185 €	1 555 €
PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN - AVANCES 2017			
IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2016*	MONTANT DE L'AVANCE 2017
65/4142-6574	ECOLE D'EQUITATION (Centre équestre)	7 470,73 €	2 241 €

*Délibération du Conseil municipal du 20 juin 2016, point n°21

Il est précisé qu'il sera tenu compte de ces avances lors de l'attribution globale des subventions aux associations.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELPENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELPENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

10. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS D'OCCUPATION DU GYMNASSE PONCELET PAR L'ASSOCIATION « TRAMPO-GYM-ACRO LA NABORIENNE » - SAISON 2015/2016 - EXERCICE 2017.

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune met à disposition des clubs sportifs affiliés à une fédération délégataire des équipements municipaux pour les entraînements et compétitions des licenciés afin de favoriser le développement de la pratique sportive.

Néanmoins de nombreux créneaux sont saturés depuis quelques années et ne peuvent plus accueillir de nouveaux pratiquants.

Ce fut le cas pour l'association « Trampo Gym Acro La Naborienne » qui ne disposait plus de suffisamment d'heures d'occupation lors de la saison 2015/2016 pour ses 102 licenciés qui pratiquent des disciplines variées (trampoline, gymnastique acrobatique, acrosport).

Une solution transitoire a été trouvée avec le lycée Jean Victor Poncelet qui abrite un gymnase adapté à la pratique de la gymnastique acrobatique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives ;

Vu la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à la réorganisation et à la réorganisation et à la promotion des activités sportive ;

Vu la convention entre l'Association « Trampo Gym Acro La Naborienne », la Région Lorraine, le Lycée Jean Victor Poncelet et la commune en date du 1^{er} octobre 2015 ;

Considérant l'intérêt public local des activités du « Trampo Gym Acro La Naborienne » ;

Pris l'avis favorable de la commission des finances et de la Jeunesse et des sports ;

Le conseil municipal décide de verser à l'association « Trampo Gym Acro La Naborienne », une aide financière de 1 500 euros correspondant aux frais d'utilisation du gymnase du Lycée Jean Victor Poncelet pour la saison 2015/2016, période du 1^{er} octobre 2015 au 5 juillet 2016.

Il est précisé que cette aide financière ne revêt pas de caractère d'automaticité, le cas échéant.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

11. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES OU AUTRES ORGANISMES RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SERVICE SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2017

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Votre commission des affaires scolaires soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de sa compétence pour l'exercice 2017.

La répartition par association figure sur le tableau ci-après, qui prévoit, comme les années passées, l'octroi :

- de subventions de fonctionnement ;
- de subventions ponctuelles pour projets pédagogiques.

Il vous est également proposé de maintenir le principe de ne plus attribuer systématiquement une aide spécifique pour manifestations programmées, équipements ou autres, mais d'allouer une somme globale, à charge pour les associations, de répartir elles-mêmes cette subvention en fonction de leurs besoins prioritaires.

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra qu'après présentation de justificatifs tels que : bilan financier dûment approuvé, factures année civile, etc...

Les crédits sont prévus au budget 2017 sur le chapitre 65/20 – Article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 24 avril 2017
 Le Maire, ✓

A. WOJCIECHOWSKI



SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES
ET AUTRES ORGANISMES POUR L'EXERCICE 2017

Associations scolaires ou autres organismes	Montant de la subvention de fonctionnement	Montant de la subvention pour projet pédagogique ou manifestations programmées
<i>Amicale des œuvres scolaires-n° 288 Vol . V La Banque Postale - Nancy FR07 2004 1010 1001 9207 5E03 188</i>	300,00€	50 ^{ème} anniversaire de l'association 300,00 €
<i>Ecole Ste Chrétienne</i>		Séjour scolaire Angleterre 560,00 €
<i>Lycée Charles Jully</i>		Séjour scolaire Etats Unis 320,00 €
<i>IUT – St-Avoid</i>		2ème Festival Lorraine Photonature 500,00 €
<u>TOTAL :</u>	300,00 €	1680,00 €
<u>TOTAL GENERAL :</u>		<u>1 980,00 €</u>

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahlia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patriek MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

12. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 ;

Vu la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1 er Février 2017 ;

Vu l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, e l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 Novembre 2016 ;

Vu la délibération du 28 Mai 2002 ;

Vu la délibération du 8 Avril 2014 ;

Vu la délibération du 28 Mars 2014 ;

Le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 ;

- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} Février 2017.

De ce fait, l'indemnité du Maire et des élus doit être modifiée en conséquence.

Ainsi, il vous est proposé de modifier la délibération du 8 Avril 2014 comme suit :

L'indemnité maximale du Maire

- Taux selon population (article 2123-23 du CGCT) appliqué en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. (Pour indication au 1^{er} Février 2017, 65% de l'indice brut 1022).
- Majoration chef-lieu du Canton (articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT) : majoration de 15% du taux susvisé.
- Majoration au titre de ville attributaire de la dotation de solidarité Urbaine (articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT) : +25% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Indemnité maximale par adjoint :

- Taux selon population (article L.2123-24 du C.G.C.T.) : 27,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.
- Majoration chef-lieu de canton (articles L.2123-22 et R.2123-23 du C.G.C.T.) : majoration de 15% du taux susvisé
- Majoration au titre de ville attributaire de la dotation de Solidarité Urbaine (articles L.2123-22 et R.2123-23 du C.G.C.T.) : +5.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Cette enveloppe étant définie, il vous est proposé de voter les indemnités au profit du Maire, des Adjointes ainsi que des Conseillers municipaux auxquels M. le Maire donne délégation de fonction, le tout dans la limite du crédit global ainsi déterminé, étant précisé que la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2002 a ouvert la possibilité de verser aux Conseillers municipaux, des indemnités de fonction dans les limites fixées par les textes à compter de leur date d'installation.

Ces indemnités proposées figurent au tableau en annexe.

Il conviendra de prévoir et d'inscrire annuellement aux budgets respectifs, l'ensemble des crédits correspondants aux dépenses liées à la présente délibération.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut Terminal	Majoration ville chef lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut terminal	Crédit global % de l'indice brut terminal	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut terminal
MAIRE	André WOJCIECHOWSKI	65%	15%	+ 25 %	99,75%	82,628 %
ADJOINT	René STEINER	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Yahia TLEMSANI	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Michel KIEFFER	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Gabrielle PISTER	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Christian THIERCY	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Mireille STELMASZYK	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Nadine AUDIS	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Gilbert VUKOJEVIC	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %
ADJOINT	Véronique BOUR-MAS	27,50%	15%	+5,50 %	37,13%	29,0577 %

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut Terminal	Majoration ville chef-lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut terminal	Crédit global % de l'indice brut terminal	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut terminal
Conseiller Municipal avec délégation	Lothaire GAUDIG	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Antonino PELLEGRINI	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Sylvain BECKER	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Sylvie BOISSENOT	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Estelle ELMERICH	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Anne LAUER	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Michèle JOHO	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Gérard BRETTNACHER	-	-	-	-	5,2859 %

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité de base % de l'indice brut terminal	Majoration ville chef lieu de canton % appliqué sur colonne précédente	Majoration taux ville DSU % de l'indice brut terminal	Crédit global % de l'indice brut terminal	Taux retenu par le Conseil Municipal % de l'indice brut terminal
Conseiller Municipal avec délégation	Josyane BECKER					5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Marilyn SALAMONOWSKI	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Nathalie PILI	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Serge HAYDINGER	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Pascal HELFENSTEIN	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Sophie HALBWACHS	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Raphaël WITTMER	-	-	-	-	5,2859 %
Conseiller Municipal avec délégation	Frédéric SLIWINSKI	-	-	-	-	5,2859 %

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yaha TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « AGGLO SAINT-AVOLD CENTRE MOSELLAN ».

Exposé de M le Maire, rapporteur

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5214-1 et suivants ;

Vu la procédure de modification des statuts fixée par les dispositions des articles L5211-17 et L 5211-20 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-104 en date du 29 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 et attribuant une nouvelle dénomination à la Communauté de Communes ;

Il est rappelé que, consécutivement à la fusion intervenue à effet du 1^{er} janvier dernier, des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, il y a désormais lieu, au regard du projet initial et de la volonté des élus, de s'orienter vers la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Sur la base des dispositions de l'article L 5216-5 du CGCT qui fixe les compétences dévolues à la catégorie juridique des Communautés d'Agglomération, les statuts de la Communauté de Commune issue de la fusion ont fait l'objet de travaux de réécriture et ont été modifiés en vue de cette évolution institutionnelle.

En séance du 29 mars 2017, point n°1, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan a homologué une modification statutaire, ci-jointe et préalablement à sa transformation en Communauté d'Agglomération, laquelle transformation fera l'objet d'une délibération distincte du Conseil Communautaire, adoptée en application des dispositions de l'article L.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, il est rappelé au Conseil Municipal que le Préfet ne pourra prononcer la modification statutaire envisagée par la présente modification, que dans la mesure où les deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté (ou selon la règle inverse), aurait délibéré favorablement sur ladite modification statutaire. Une telle majorité devra nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre de la fusion.

En vertu de ce qui précède, il vous est demandé :

1/ d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération ;

2/ d'habiliter Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ1 : projet de statuts.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



**STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « AGGLO SAINT
AVOLD CENTRE MOSELLAN »**

TITRE I

**DEFINITION, CREATION, SIEGE ET DUREE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

ARTICLE 1^{er} : DEFINITION - DENOMINATION

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant plusieurs Communes d'un seul tenant et sans enclave.

Elle a pour objet d'associer des Communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles L.5214-1 et suivants du CGCT et de l'article 35 de loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), il est formé, issue de la fusion opérée en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, une Communauté de Communes dénommée :

**« COMMUNAUTE DE COMMUNES AGGLO SAINT AVOLD CENTRE
MOSELLAN »**

ARTICLE 2 : COMPOSITION

La Communauté de Communes est composée des Communes ci-après désignées :

- Altrippe
- Altviller
- Baronville
- Berig-Vintrange
- Biding
- Bistroff
- Boustroff
- Brulange
- Carling
- Destry
- Diesen
- Diffembach-lès-Hellimer
- Eincheville

- Erstroff
- Folschviller
- Frémestroff
- Freybouse
- Gréning
- Grostenquin
- Guessling-Hémering
- Harprich
- Hellimer
- Lachambre
- Landroff
- Laning
- Lelling
- Leyviller
- L'Hôpital
- Lixing-lès-Saint-Avoid
- Macheren
- Maxstadt
- Morhange
- Petit-Tenquin
- Porcellette
- Racrange
- Saint AVOID
- Suisse
- Vahl-Ebersing
- Vallerange
- Valmont
- Viller

ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège de la Communauté est fixé 10-12 Rue du Général de Gaulle 57 500 SAINT AVOLD

ARTICLE 4 : DUREE

La Communauté de communes est fixée pour une durée illimitée.

TITRE II

COMPETENCES

ARTICLE 5 : COMPETENCES

La Communauté de Communes exerce, aux lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes :

➤ COMPETENCES OBLIGATOIRES

La Communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, par le biais de l'adhésion de la Communauté au Syndicat Mixte du Val de Rosselle ; Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; relations transfrontalières.

2/ En matière de développement économique : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme.

3/ En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4/ En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

6/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

7/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

La Communauté de Communes exerce également les compétences optionnelles suivantes :

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Lutte contre la pollution de l'air avec adhésion aux actions et au fonctionnement de toute Association compétente dans ce domaine ;

Lutte contre les nuisances sonores et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Promotion des énergies renouvelables ;

Gestion collective des déchets industriels sur les zones d'activités économiques gérées par la Communauté et sur la plateforme chimique de Carling.

2/ Création et gestion de maisons de services au public

Création et gestion de maisons des services au public chargée d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leur relation avec les administrations et les organismes publics (concernant essentiellement le champ des prestations sociales, de l'aide à l'emploi, de l'insertion et de la formation) ;

Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services en milieu rural et urbain pour tous les publics ;

Intervention en matière d'insertion, de social et d'emploi par son adhésion et ses cotisations aux organismes utilisant les maisons de services au public ;

Développement de services pour les demandeurs d'emplois au travers d'un Point Emploi, issu d'un partenariat avec Pôle Emploi.

3/ Construction, Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Complexe nautique de Saint-Avold

Compétences facultatives

La Communauté de communes exerce également les compétences facultatives suivantes :

1/ Assainissement (sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes centre Mosellan)

Assainissement collectif : le champ d'application de la compétence concerne les études, le zonage, la construction, l'exploitation et l'entretien des systèmes de collecte et de transport des eaux usées, des unités d'épuration, la gestion de l'élimination des boues ainsi que le nettoyage des avaloirs ;

Assainissement non collectif : le champ d'application de la compétence concerne le contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations individuelles d'assainissement des eaux usées ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement. La Communauté aura également comme mission de réaliser les vidanges périodiques de ces mêmes installations.

2/ Tourisme

Aménagement, entretien et promotion de circuits de randonnées et de sentier d'interprétation ;

Etudes et actions de promotion sur les équipements touristiques et de loisirs.

3/ Politique sportive et culturelle de la Communauté

Actions de soutien et de promotion en faveur d'acteurs du territoire communautaire intervenant dans les domaines sportifs et culturels.

4/ Soutien au scolaire

Actions de soutien en faveur de certaines initiatives scolaires.

5/ Soutien aux actions de protection animale

6/ Réseaux et services locaux de communications électroniques

L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'un réseau de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ; la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ce réseau ; la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ; l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition dudit réseau de communication électronique.

Sont toutefois exclus de cette compétence les réseaux établis et exploités par les Communes pour la distribution des services de radio et de télévision.

ARTICLE 6 : Adoption des présents statuts

Les présents statuts seront transmis, pour adoption, aux Conseils Municipaux des Communes visées à l'article 2 des présents statuts et seront approuvés par l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté et transformation en une autre catégorie juridique d'EPCI, auquel ils seront annexés.

Fait à Saint Avold, le 29 mars 2017

Publié le 03 avril 2017

Transmis en Préfecture le 03 avril 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

14. TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Exposé de M le Maire, rapporteur.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5214-16 et L 5216-5 qui fixent respectivement les compétences dévolues aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération ;

Vu la procédure de transformation fixée par les dispositions de l'article L 5211-41 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-104 en date du 29 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016 et attribuant une nouvelle dénomination à la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, en séance du 29 mars 2017, point n°1, homologuant une modification statutaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, en séance du 29 mars 2017, point n°2, homologuant le principe de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération à effet du 1^{er} juillet 2017 ;

Il est rappelé que consécutivement à la fusion intervenue à effet du 1^{er} janvier dernier, des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, il y a désormais lieu, au regard du projet initial et de la volonté des élus de s'orienter vers une nouvelle évolution institutionnelle de la Communauté par la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

C'est dans un tel cadre que le Conseil Municipal, par délibération distincte de la présente, a été amené à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, lesquels ont été établis en stricte conformité avec les dispositions de l'article L. 5216-5 du CGCT qui fixe les compétences dévolues à la catégorie juridique des Communautés d'Agglomération.

La présente délibération a donc pour objet, en application des dispositions de l'article L. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le principe de la transformation juridique de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Cette évolution institutionnelle, en pleine concertation avec les services de l'Etat, sous réserve du respect de la procédure afférente, pourrait être effective à compter du 1^{er} juillet 2017.

La Communauté d'Agglomération, laquelle succéderait à la Communauté de Communes, se verra transférée l'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté de Communes transformée, le nouvel établissement public de coopération intercommunale étant substitué de plein droit à la Communauté de Communes dans toutes les délibérations et tous les actes.

L'ensemble des personnels de la Communauté de Communes est réputé relever de la nouvelle Communauté d'Agglomération qui serait constituée sous la nouvelle dénomination : Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Il est enfin rappelé que les Conseillers Communautaires composant l'actuel Conseil Communautaire conserve leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir, au sein de l'organe délibérant de la nouvelle Communauté d'Agglomération à venir.

A ce titre, il est rappelé au Conseil Municipal que le Préfet ne pourra prononcer la transformation envisagée par la présente délibération, que dans la mesure où les deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté (ou selon la règle inverse), aurait délibéré favorablement sur ladite modification statutaire. Une telle majorité devra nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre de la fusion.

En vertu de ce qui précède, il vous est demandé :

1/ d'approuver le principe de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération à effet du 1^{er} juillet 2017 sous la dénomination suivante :

Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

2/ d'habiliter M. le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---discussion---

M. KIEFFER informe que le nom « *Saint-Avoid Synergie* » existe déjà. Selon lui, cela peut entraîner des confusions.

M. le Maire réplique que pour l'heure il ne s'agit que d'un projet mais informe cependant qu'il va immédiatement prendre contact avec M. BONNEFOIS afin de s'assurer que le nom a bien été sécurisé.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 mai 2017
Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Ghbera VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
M. BREM
Mme IMBAUT
Mme TIRONI JOUBERT
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

**15. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2017.
BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

Depuis plusieurs années, la Ville organise le concours des Maisons Illuminées en partenariat avec ENERGIS et l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avoid (ACASA). Un jury composé de membres de ces trois entités déterminera les lauréats 2017.

Deux catégories de concours sont définies :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres

36 prix sont attribués :

- 5 « Grand Prix » de 150 € par lauréat soit 750 € ;
- 14 « Prix » de 100 € par lauréat soit 1400 € ;
- 17 « Prix Encouragement » de 50 € par lauréat soit 850 € ;

Le coût total des lots s'élève à 3000 €. Chaque organisateur prendra en charge 1000 € de lots.

Les bons d'achat sont établis auprès des commerçants membres de l'ACASA à SAINT-AVOID.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil Municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 24 avril 2017
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (18)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédérique SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (15)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGBOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

**16. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES JARDINS OUVRIERS 2017.
 BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.**

Exposé de M. PELLEGRINI, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre des plus beaux jardins ouvriers de Saint-Avold - Macheren / Petit-Ebersviller, le jury désignera 15 lauréats en totalité. Les 10 premiers prix sont des bons d'achat valables auprès des 5 commerçants à savoir Grison Pro et Cie, Magasin Vert et Jardinerie Lehnhard à Saint-Avold, Cora à Longeville-les-Saint-Avold et VillaVerde à Folschviller.

Les dotations sont définies comme suit :

- 1^{er} Prix : 100 € (2 bons de 50 €)
- les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Prix : 4 bons de 50 €
- les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} Prix : 5 bons de 30 €
- Prix Coup de Cœur
- Prix Ville de Saint-Avold
- Prix encouragement
- Prix Commune de Macheren / Petit-Ebersviller
- Prix spécial « Marcel Limacher »

Total des bons d'achat : 450 €

La Ville de Saint-Avold prend en charge 230 € des bons d'achat (soit les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} prix) ainsi que les prix coup de cœur, Ville de Saint-Avold et Limacher.

La Commune de Macheren prend en charge 220 € des bons d'achat (soit les 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} prix) ainsi que les prix encouragement et Commune de Macheren.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le conseil Municipal à approuver conformément aux conditions susvisées l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 24 avril 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (18)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gibert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGROT
	Virginie ODDO

Absents (15)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. LANG (excusé)
M. BREM
Mme IMBAUT
Mme TIRONI JOUBERT
M. MALICK
Mme PIGROT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

17. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017.
BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS.

Exposé de Mme JOHO, Conseillère municipale, rapporteur.

Depuis de nombreuses années, la Ville organise le concours des Maisons Fleuries. Ce concours, destiné à encourager les habitants qui participent à l'embellissement de la commune, est basé essentiellement sur la qualité du fleurissement des façades et balcons, des jardins pour les particuliers en toutes leurs parties visibles de la voirie publique.

La ville est découpée en 5 secteurs et les membres d'un jury désignent 6 lauréats par secteur à savoir 3 pour la catégorie Maisons et jardins et 3 pour la catégorie fenêtres et balcons (lorsque le secteur le permet). Afin de primer les fleurissements les plus remarquables, 30 bons d'achat seront offerts aux lauréats à valoir chez les commerçants de Saint-Avold associés à l'opération, à savoir :

- Grison Pro et Cie ;
- Magasin vert ;
- Cora ;
- Joli Bois ;
- Les Fleurs du Rond-Point ;
- Jardinerie Lehnhard ;
- Le clos des Fleurs ;

Le coût total des bons d'achat s'élève à 3 000 €.

- 2 bons d'achat d'une valeur de 150 € par secteur pour les 1^{er} prix
- 2 bons d'achat d'une valeur de 100 € par secteur pour les 2^{ème} prix
- 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € par secteur pour les 3^{ème} prix

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil Municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
 Yvonne TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

18. ENVIRONNEMENT – FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD – TRAVAUX SYLVICOLES 2017

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Dans le cadre des opérations annuelles d'entretien de la forêt communale, M. le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts à Saint-Avold soumet au Conseil Municipal le devis des travaux sylvicoles à réaliser durant l'année 2017 sur les parcelles 5.u, 9.u, 11.u et 13.u.

Il vous est proposé :

- d'adopter le devis des travaux sylvicoles pour un montant toutes taxes comprises de 4 415,36 € TTC (4 013,96 € HT + 401,40 € TVA)
- de charger M. Maire de l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017, sur le compte 011/8331.61524

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (18)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELPENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (15)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
 M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
 M. HELPENSTEIN à Mme JOHO
 Mme ELMERICH à Mme LAUER
 M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
 Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
 Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
 Mme IMBAUT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

M. LANG (excusé)
 M. BREM
 Mme IMBAUT
 Mme TIRONI-JOUBERT
 M. MALICK
 Mme PIGEOT
 Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 - fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

PS1 : ACQUISITION D'UNE EMPRISE SISE RUE MARECHAL FOCH A L'ARRIERE DE L'ANCIEN INTERMARCHÉ EN VUE DE LA CREATION D'UN CHEMIN PIETON.

Exposé de M. HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur.

Faisant suite à l'acquisition par la SCI JUMP représentée par M. Rodolphe KIENER de la parcelle cadastrée section 31 n° 260 sise rue du Maréchal Foch (ancien Intermarché), ce dernier a clôturé la parcelle en question.

En conséquence, les lycéens du Charles July ne peuvent plus emprunter le chemin existant pour se rendre au stade municipal pour leur séance de sport.

Pour remédier à cela et dans la mesure où la parcelle cadastrée section 31 n° 259, propriété de la commune, jouxte la 260, il conviendrait d'utiliser cette dernière pour créer un nouveau chemin.

Cependant, l'acquisition d'une emprise d'environ 2a 50ca, sous réserve d'arpentage, appartenant à la SCI JUMP est nécessaire pour la réalisation du projet.

M. Rodolphe KIENER étant d'accord pour céder cette emprise à la commune à l'euro symbolique, à charge pour la commune de réaliser le chemin et de le clôturer, il vous est proposé :

- a) d'acquérir pour le compte de la commune, à l'euro symbolique, une emprise d'environ 2a 50ca, sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
 Section 31 n° 260 - 1ha 12a 87ca

et appartenant à la SCI JUMP, représentée par M. Rodolphe KIENER, ayant son siège social 86 rue du Maréchal Foch à Saint-Avold ;

- b) de préciser que les frais d'arpentage, d'acte ainsi que de clôture seront à la charge de la commune ;
- c) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21/822 2112 du budget primitif 2017.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mercredi 12 avril 2017

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (18)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia FLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (11)

Gérard BRETTNACHER	Marlyn SALAMONOWSKI
Lothar GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (15)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI à M. le Maire
M. VUKOJEVIC à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. KIEFFER
M. HELFENSTEIN à Mme JOHO
Mme ELMERICH à Mme LAUER
M. SLIWINSKI à Mme STELMASZYK
Mme SALAMONOWSKI à Mme BOISSENOT
Mlle HALBWACHS à M. WITTMER
Mme IMBAUT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. LANG (excusé)
M. BREM
Mme IMBAUT
Mme TIRONI JOUBERT
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

OBSERVATIONS : M. BREM (pour lui et sa mandante Mme IMBAUT), Mme TIRONI JOUBERT, M. MALICK et Mme ODDO ont quitté définitivement la salle avant le vote du point n°1 – fixation des taxes directes locales pour 2017. La procuration de Mme IMBAUT à M. BREM devient caduque pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette séance.

QUESTION ORALE DE MME IMBAUT DU GROUPE ST-AVOLD AVENIR – REPONSE DE M. LE MAIRE

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, Mme IMBAUT m'a adressé, par e-mail réceptionné le jeudi 6 avril 2017 à 20h19, une question en ces termes :

***Objet :** question orale pour le conseil municipal prévu le 12 avril 2017*

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 30/09/2015, vous aviez demandé au conseil d'approuver le projet de l'installation d'une agence postale communale au quartier Émile Huchet, cette agence postale devant être domiciliée dans l'ancien PROXI.

La convention devant être signée avec la Poste permettait de mettre en place, un équipement modernisé, accueillant et bénéficiant de nombreux services postaux (en outre le retrait d'argent liquide).

Lors du conseil municipal du 7 avril 2016 vous aviez demandé une aide au Fonds de soutien à l'investissement public local d'un montant de 176 000 €.

Monsieur le Maire, pourriez- vous nous dire où en est l'installation de l'agence postale ? Qu'a réellement acheté la commune et à quel prix ?

Avez-vous reçu une aide du fonds de soutien à l'investissement public local et à quelle hauteur ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer que les travaux effectués actuellement dans l'ancien local du Proxi sont exclusivement destinés à ce projet ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

Monique IMBAUT
Conseillère municipale

Voici ma réponse :

Madame IMBAUT,

La convention avec la Poste a été signée selon les termes annoncés et permettra d'accueillir l'ensemble des services postaux ainsi que le retrait d'argent liquide pour les personnes possédant un compte domicilié à la Poste.

La commune a pris à bail auprès de la SCI LAUVIC les locaux nécessaires à la création de l'agence postale, à savoir la partie garage de l'ancien PROXI pour une superficie de trente mètres carrés.

Aucune aide ne nous a malheureusement été accordée dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public.

L'ouverture de cette agence postale communale a été arrêtée avec les services référents de la Poste pour la mi-mai 2017.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 24 avril 2017
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI